

Rapport de la Commission technique sur le préavis municipal 1/2018 :

Installation du chauffage central au collège et aménagement des anciennes salles de classes pour l'installation des bureaux de l'administration communale.

La commission technique, composée de Laurent Berseth, Philippe Ruch et Séphane Jaquiéry, s'est réunie le mercredi 14 mars en présence du syndic, M. Luc Mouthon, et des municipaux, MM. Jean-Emile Humbert, Jean-Jacques Nicolet et Jean-Claude Bays, ainsi que de la présidente du Conseil Mme Laurence Bassin.

Le Syndic et les membres de l'exécutif nous ont donné toutes les informations nécessaires à notre appréciation. Nous les en remercions.

La commission technique s'est réunie une nouvelle fois le mardi 20 mars. M. Jean-Emile Humbert était présent en début de séance, afin de nous communiquer quelques compléments d'information technique.

Pour rappel, le conseil avait refusé le préavis n°6-2016 en date du 14 juin 2016 sur recommandation de la commission de gestion. La commission ainsi que le Conseil avait demandé à la Municipalité de présenter un projet global pour le collège.

Le préavis N° 1-2018 répond à cette demande, en effet :

- La Municipalité a pris le temps d'étudier plusieurs variantes d'utilisation des locaux.

1) Etude pour la création d'une école privée. Projet abandonné par son promoteur au vu des complications administratives.

2) Etude pour l'implantation d'une crèche. Projet abandonné car selon le réseau d'accueil des Toblerones, peu de demandes d'inscriptions en crèche pour les communes du haut.

Et enfin la variante 3) qui est l'implantation de l'administration communale et salles de commissions.

La commission approuve ce choix qui permet au collège de rester un lieu d'utilité publique et qui permet au greffe de prendre place dans des locaux plus adéquats qu'actuellement.

Cela permet également de libérer le bâtiment de l'Auberge en vue d'éventuels travaux de réaménagement de l'Auberge et de la maison Bassin.

Concernant les travaux :

- Le choix du système de chaudière à pellets installé au sous-sol, avec récupération pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, nous paraît un choix approprié pour le volume à chauffer, et qui correspond à la politique environnementale sur les énergies renouvelables.

- La commission constate avec satisfaction que les données d'isolation thermique ont été prises en compte par la Municipalité et étudiée par un bureau spécialisé. Il s'agit d'une isolation intérieure, le bâtiment étant recensé au patrimoine architectural avec la note de 2, soit monument d'intérêt régional, son aspect extérieur ne peut pas être modifié.

- la commission s'est penchée sur le choix du matériau des fenêtres. Celles-ci sont proposées en PVC blanc par la Municipalité. Après réflexion le choix proposé par la Municipalité nous semble approprié.

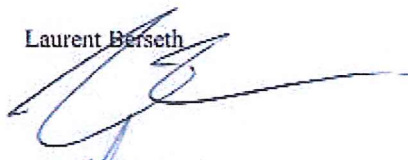
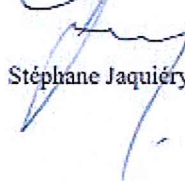
- L'utilisation de places de stationnement existantes et l'accès des personnes à mobilités réduites ont été étudiés.

- la Municipalité nous a bien rendu attentif au fait que le plan du rez, joint au préavis, est une première ébauche et peut-être sujet à changement.

La commission technique, unanime, demande au conseil Général d'accepter le préavis n° 1-2018, installation du chauffage central au Collège et aménagement des anciennes salles de classes pour l'installation des bureaux de l'administration communale, tel que présenté.

Marchissy le 20 mars 2018

Laurent Berseth

Stéphane Jaquier

Philippe Ruch

